

**ASSEMBLÉE NATIONALE**2 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 2226

présenté par  
Mme Ménard  
-----**ARTICLE PREMIER**

A la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« sont pas tenus »

les mots :

« peuvent être contraints d'une quelconque manière ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit ici d'insister sur l'absolue liberté des personnels de santé à ne pas participer à une euthanasie.